

Aux clubs de l'ANJTT

Amis pongistes, nous avons le plaisir de vous inviter à participer aux :

<b>CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ANJTT</b>
---------------------------------------

Dates : **samedi 29 novembre 2008 – catégories d'âges et dames**  
**dimanche 30 novembre 2008 – catégories de classement**

Lieu : **Salle polysports, ch. de la Piscine, 2740 Moutier**

**Séries du samedi 29**

	<i>Filles</i>
Simple	<b>U13-U15</b>
	<b>U18</b>
Double	<b>U13-U15-U18</b>
	<i>Garçons</i>
Simple et double	<b>U13</b>
	<b>U15</b>
	<b>U18</b>
	<i>Jeunesse mixte</i>
Double	<b>U13-U15</b>
	<b>U18</b>
	<i>Seniors (mixtes)</i>
Simple et double	<b>O40</b>
	<b>O50 à O70</b>
	<i>Dames</i>
Simple	<b>B</b>
	<b>C-D</b>
Double	<b>B-C-D</b>

**Séries du dimanche 30**

	<i>Simples</i>
	<b>A</b>
	<b>B</b>
	<b>C</b> (D1-D2 pas admis)
	<b>D</b> (D1 à D5)
	<b>E</b> (D1-D2)
	<i>Doubles</i>
	<b>A-B</b>
	<b>C</b>
	<b>D</b>
	<b>mixte</b>

Les séries sont mixtes. Pour les dames, le classement « homme » fait foi.

**Juge-Arbitre : François Magnin, La Chaux-de-Fonds**

**Inscriptions :**

Elles sont à adresser au moyen des formulaires joints à :  
**François Magnin, Champs 3, 2300 La Chaux-de-Fonds**, jusqu'au **vendredi 21 novembre 2008** dernier délai, le cachet de la poste faisant foi (**Courrier A**), ou par message électronique à l'adresse suivante :  
[francois.magnin@anjtt.ch](mailto:francois.magnin@anjtt.ch)

**Tirage au sort :**

Le mercredi 26 novembre 2006 dès 13h00, à la banque Raiffeisen du Haut-Doubs, 2340 Le Noirmont

## Horaire du samedi 29

**09h30 :** Ouverture de la salle  
**10h00 :** *Doubles Jeunesse mixte U13-U15 / U18*  
**10h30 :** *Doubles Filles U13-U15-U18*  
*Doubles Garçons U13 / U15 / U18*  
**12h00 :** *Simples Filles U13-U15 / U18*  
*Simples Garçons U13 / U15 / U18*  
*Doubles Dames*  
**14h00 :** *Doubles O50-O70*  
*Doubles O40*  
*Dames C-D*  
*Dames B*  
**15h00 :** *Simples O40 / O50-O70*

## Horaire du dimanche 30

**08h00 :** Ouverture de la salle  
**08h30 :** *Doubles D*  
*Doubles C*  
**09h00 :** *E (D1+D2)*  
*Doubles mixtes*  
**11h00 :** **C**  
**11h30 :** **D**  
**13h00 :** *Doubles A-B*  
**14h00 :** **A**  
**15h30 :** **B**

## Contrôle des licence

Selon RS STT, art. 11.5.1 et RF STT, art. 12.3.1

## Finances d'inscription (selon RF STT, art. 11.5)

**Fr. 8.--** *par série de simple*  
**Fr. 7.--** *par série de double (par joueur)*  
**Fr. 5.--** *par série, pour les U18, U15, U13*  
**Fr. 3.50** *Carte officielle STT par joueu(se)r, pour les 2 jours*

**Les inscriptions sont à régler par club ou par joueur, sur place.**

**Balles officielles :** Nittaku\*\*\* orange (fournies par les joueurs), possibilité d'achat sur place.  
Toutes les marques agréées par STT sont autorisées.

**Nombre de tables :** 18

**Récompenses :** Médailles aux 3 premiers de chaque série

## Remarques importantes

- 1) **Responsabilités** : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, dégâts ou accident.
- 2) Toute absence non excusée (**la date limite étant celle du tirage au sort**) sera punie d'une amende prévue au RF STT, art. 12.2.3.
- 3) Une restauration chaude et froide sera mise sur pied à des prix favorables.

## Règlement du tournoi

- 1) La manifestation est ouverte aux joueu(ses)rs d'un club l'ANJTT en **possession d'une licence STT** valable.
- 2) Les clubs sont responsables de l'inscription de leurs joueurs.
- 3) Les séries ne sont disputées qu'avec un **minimum de 4 participants** (ou 4 équipes), art. 30.5 du RS FSTT. Dans la mesure du possible, les joueurs inscrits dans une série non disputée sont intégrés dans la série la "*plus proche*".
- 4) A l'exception de la série A, qui se dispute **en quatre sets gagnants**, les matches se disputent en **trois sets gagnants**, art. 38.1.9 du RS STT.
- 5) Toutes les séries se disputent par **élimination directe**, art. 903 du RS STT, à l'exception des catégories d'âge disputées par **poules** (3 joueurs/joueuses au minimum par groupe), art. 906 du RS FSTT. Dans ce cas, les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour le tableau du tour principal.
- 6) Un joueur est **exclu** de sa série s'il n'est pas prêt à jouer 2 minutes **après le dernier appel**, celui-ci ayant lieu 3 minutes après le premier, art. 380.8.1 du RS STT.
- 7) **Simples** : Pour les séries simples B, C, D et E un(e) joueur(euse) **peut s'inscrire** dans la série correspondante à son classement **et** dans celle directement supérieure.  
**La série E** est réservée aux joueuses et joueurs classé(s) D1 et D2, qui peuvent également s'inscrire en série D (simple et double), **par contre pas dans la série simple C**.
- 8) **Doubles** : En plus des doubles mixtes, un(e) joueur(euse) **ne peut s'inscrire que dans une série de doubles**.  
Un Double B se compose d'au moins un joueur B, associé éventuellement à un joueur C.  
Un Double C se compose d'au moins un joueur C, associé éventuellement à un joueur D ou E.  
La composition des doubles des catégories d'âges est réglementée selon un principe analogue.  
**Un maximum de deux doubles par joueur(euse) est autorisé dans un jour**. Exception : les filles U13 à U18 ont le droit de participer au double dames, en plus du double filles et jeunesse mixte le samedi.
- 9) Les séries simples et doubles **O40 et O50-O70 sont mixtes**.
- 10) Un homme **ne peut pas** participer dans une catégorie réservée aux dames.
- 11) **Dames jouant le dimanche** : une dame peut s'inscrire dans la catégorie simples E, D ou C correspondant à son classement « homme », ainsi que dans la catégorie supérieure.
- 12) La procédure du tirage au sort sera effectuée selon art. 380.5.ff du RS STT
- 13) Collage des revêtements : les solvants volatils nocifs sont interdits, art. 3.2.4.1 RCI STT. **Il est interdit de coller dans la salle et dans les alentours**. Des contrôles en vue de détecter la présence de ces produits sont possibles. Le cas des contrevenants est réglé selon RF STT art. 12.1.16 – 12.1.18.
- 14) Une tenue sportive conforme est obligatoire RCI STT art. 3.2.2. ff. Des chaussures de sport « Indoor » sont obligatoires pour accéder aux aires de jeu (pas de semelles noires marquantes).
- 15) La participation implique l'**acceptation de ces dispositions réglementaires !**

L'organisateur espère vous retrouver nombreux lors de ces championnats et souhaite que les rencontres se disputent avec fair-play et dans la bonne humeur, tout en gardant intact l'esprit de compétition.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, je vous présente, chers amis pongistes, mes salutations sportives.

pour le comité d'organisation  
Alain Koenig